

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSE** : M. JACQUES Jean.

Délibération 2013/97

**OBJET : STATION SAUZE SUPER SAUZE -VENTE EN LIGNE FORFAITS CONTRAT  
CAISSE D'EPARGNE**

Le Président indique que le nombre d'acheteurs de produits en ligne est en progression constante et qu'il est indispensable d'offrir cette possibilité aux skieurs pour l'achat de leur forfait. Ce type de transaction doit être sécurisé. S'agissant des produits de collectivités territoriales, le module de paiement ne peut être fourni que par des organismes ayant fait l'objet d'un agrément du Ministère des Finances.

Parmi les sept organismes agréés, la caisse d'épargne propose le système SP Plus, composé d'un ensemble de fonctionnalités permettant bien entendu l'encaissement de paiements à distance ainsi qu'un outil de gestion pour suivre et gérer l'activité, suivant la tarification ci-dessous :

Frais de mise en service SP Plus 125 €  
Abonnement mensuel SP Plus 13 €  
Frais liés aux transactions Frais sur transactions 0,13 € / transaction

**Options associées à SP Plus**

Paiement VPC 5 € / mois  
Cartes privatives 5 € / mois  
Push mail 5 € / mois  
Web Services 500 €  
Pilotage risques niveau 1 15 € / mois  
Pilotage risques niveau 2 10 € / mois  
Fichier reporting 5 € / mois  
Rapprochement bancaire visuel 10 € / mois  
Rapprochement bancaire visuel et par fichier 20 € / mois  
Rapprochement des impayés visuel 10 € / mois  
Rapprochement des impayés visuel et par fichier 20 € / mois  
Service saisonnier 10 € / mois

Entendu l'exposé,  
Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 14 Octobre 2013 à 14 heures,

**AUTORISE** le Président à procéder à la signature de ce contrat sans aucune option.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Michel LANFRANCHI.

